



HDIM.NGO/57/07
25 September 2007
French

AES-UCM

**Association de l'Esprit Saint
pour l'Unification du Christianisme Mondial
(ÉGLISE DE L'UNIFICATION-France)**

OSCE Human Dimension Implementation Meeting

Varsovie, Mardi 25 septembre 2007

Working session 2-3: Combating intolerance and discrimination and promoting mutual respect and understanding

Au cours des 25 dernières années, les gouvernements ayant précédé celui du Premier Ministre actuel, M. François Fillon, ont mis en place des structures administratives. Ainsi, la MILS (Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Sectes) a été instituée en 1998. Son nom, similaire à celui de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie, suggère que la participation à un groupe religieux minoritaire est une forme de maladie mentale. Craignant qu'une telle appellation semble plutôt « sectaire », le gouvernement suivant, en 2002, l'a changé en MIVILUDES. On suggère ainsi que le gouvernement n'est pas systématiquement contre toutes les sectes ou cultes mais qu'il reste vigilant contre certaines « dérives vers le sectarisme ».

En plus de cette anomalie, il est à noter que plusieurs associations privées (loi 1901) telles que l'UNADFI, le CCMM et la FECRIS reçoivent les subventions de l'État, qui s'élèvent à presque 100 % de leurs ressources, en violation du principe de séparation entre les Églises et l'État. Elles tiennent un discours hostile, voire agressif à l'égard de minorités religieuses, et développent des activités qui sont incompatibles avec les normes de tolérance en vigueur dans les pays membres de l'OSCE. Des condamnations pour diffamation ont même été prononcées contre certaines de ces associations, leurs dirigeants ou leurs porte-parole.

L'État français est ainsi, directement ou indirectement, impliqué dans une politique de discrimination, où l'on donne officiellement une mauvaise image à des minorités religieuses et où l'on soutient leurs adversaires. Cela a été le cas de notre propre mouvement, l'Église de l'Unification, fondée par le révérend Moon.

Plusieurs membres de notre communauté, mais aussi d'autres religions minoritaires, se plaignent d'être l'objet : de perte d'emploi, d'harcèlement administratif, de refus d'ouverture de comptes bancaires, de refus de location de salles, etc. Deux fois, en 1976 et 1996, nos sièges à Paris ont été l'objet d'attentats à la bombe. Les enfants dont les parents sont membres de minorités religieuses sont parfois également l'objet d'harcèlement au sein même des écoles (notamment dans les livres scolaires) qui, d'autre part, enseignent les droits de l'homme, la tolérance, d'accepter les différences : le cas des minorités religieuses prouve clairement que sous l'aspect d'une idéologie de tolérance, la société française n'accepte pas encore complètement la liberté de conscience.

Selon les témoignages de nos membres, c'est particulièrement depuis la diffusion d'une « liste noire » de sectes par la première commission d'enquête parlementaire en 1995, que l'UNADFI, le CCMM, la MILS, la MIVILUDES, et la FECRIS ont largement répandu de fausses rumeurs sur les minorités religieuses, qui ont été diffusées par les médias.

Ce que nous dénonçons avant tout c'est l'ampleur de l'investissement financier et humain de l'État dans des associations qui organisent des campagnes hostiles aux minorités religieuses.

Siège Social : 10, rue du Colisée, 75008 PARIS, FRANCE.

Secrétariat : Téléphone : 01 69 28 54 28 / Télécopie : 01 69 28 54 27 / Courriel : aes-ucm@club-internet.fr

Association culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905 ensemble la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 12 mai 1995, n° d'ordre : 95/1977 - n° dossier : 990979.

N° SIRET : 404 429 961 00026 - Code APE : 913A.

Les moyens mis en œuvre :

1) La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) :

D'abord, nous remettons en cause l'utilité de la création du MIVILUDES alors que le Bureau des Cultes du Ministère de l'Intérieur nous semble être l'organisme d'État légitime et suffisant, concernant les affaires religieuses.

Le bureau de la MIVILUDES se compose de 8 personnes, son comité de pilotage de 26 personnes, son comité d'orientation de 30 personnes. Selon son rapport, ce sont 2 000 personnes qui ont reçu une formation lors de 70 séminaires en 2006.

De plus, nous sommes choqués par le fait que le MIVILUDES organise une « activité missionnaire » ou de croisade par ses voyages, organisés en Europe et au Canada, pour convaincre d'autres nations à s'aligner avec la doctrine française de discrimination contre des minorités !

2) Les correspondants sectes :

- Un ou plusieurs correspondants sectes par ministère
- Une cellule départementale de vigilance dans chaque préfecture
- Un correspondant secte dans chaque académie
- Un magistrat correspondant sectes dans chaque Cour d'appel.

3) L'Assemblée Nationale a mis en place trois Commissions d'enquête parlementaires en 11 ans et également un groupe d'étude permanent sur les sectes. Chaque fois, les autorités juives, catholiques, protestantes et musulmanes ont émis des réserves très sérieuses sur de telles politiques de discrimination.

4) Les associations privées financées par l'État

○ **UNADFI :**

Subventions ministérielles en 2005 : 368 373 €

Cotisations des membres et dons : 1 954 €

○ **CCMM**

Subventions ministérielles en 2004 : 123 861 €

Subvention du Premier ministre en 2001 pour l'acquisition de nouveaux bureaux : 700 000 €

○ **FECRIS**

Subventions du Premier ministre en 2005 : 40 000 €

Cotisations des membres : 2 782 €

Subventions du Premier ministre en 2006 : 50 000 €

La France est le principal État européen finançant la FECRIS

Recommandations

Nous nous adressons au Président Nicolas Sarkozy et à son Premier ministre pour leur demander :

1. de faire cesser tout financement public aux associations UNADFI, CCMM et FECRIS qui répandent l'intolérance à l'égard des minorités religieuses.
2. de faire annuler dès maintenant le décret de création de la MIVILUDES
3. de plutôt tenir compte des études objectives effectuées par des sociologues et d'autres spécialistes sur les nouveaux mouvements religieux.